Département de l'Hérault
COMMUNE DE VALERGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté de police de la circulation
CIRCET / EURL COUDERC
Tirage et raccordement de fibre optique
Du 9 au 10 novembre 2026 inclus de 7h à 18h
Avenue de la Gare – RD 105 / Avenue de Montpellier

Arrêté n° 2026/10/233

Le Maire de la Commune de Valergues,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales
Vu la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les Régions et l'état,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et de la voirie routière,
Vu le code de la sécurité intérieure,
Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I-8ème partie, signalisation temporaire, approuvé par l'arrêté du 6 Novembre 1992 modifié,
Vu la demande faite par **CIRCET R5380** (dénommé le demandeur), représentée par François RUIZ, 530 Rue de la Garenne – 34 740 VENDARGUES et **EURL COUDERC** (dénommé le bénéficiaire), représentée par Fabrice COUDERC, 26 Lot Levieux – 30430 MEJANNES LE CLAP, en date du 22 octobre 2026, concernant la réalisation de travaux de « **TIRAGE ET RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE EN CHANTIER MOBILE** » – *Avenue de la Gare – RD105 et Avenue de Montpellier* - 34130 VALERGUES,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité sur les voies et places publiques de la commune,
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser **CIRCET – EURL COUDERC** à occuper partiellement la voie publique sur la Commune de Valergues ***Avenue de la Gare – RD105 et Avenue de Montpellier*** - **34130 VALERGUES,** (cf. : voir plan), du 9 au 10 novembre 2026 inclus de 7h à 18h.
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation, pendant la période d'intervention, du 9 au 10 novembre 2026 inclus de 7h à 18h.

ARRETE

Article 1er : L'entreprise **CIRCET – EURL COUDERC**, est autorisée à occuper partiellement la voie publique, sur la Commune de Valergues ***Avenue de la Gare – RD105 et Avenue de Montpellier*** - **34130 VALERGUES,** (cf. : voir plan) pour la réalisation des travaux désignés ci-dessus, du 9 au 10 novembre 2026 inclus de 7h à 18h.

Article 2 : La vitesse reste limitée à 30km/h et le dépassement sera interdit. Une circulation alternée pourra être mise en place manuellement ou par feux tricolores en fonction des besoins.

Dans le cadre d'un « chantier mobile », **CIRCET – EURL COUDERC** veillera à mettre systématiquement en place une signalisation réglementaire *en amont et en aval des chambres de tirage* afin de garantir la sécurité des intervenants et des usagers.

Une attention particulière sera portée afin d'assurer la circulation des gros gabarits et tout particulièrement les transports en commun pour le maintien du service.

La signalisation est à la charge de **CIRCET – EURL COUDERC**.

Article 3 : Ouverture de la chaussée communale **strictement interdite.**

Article 4 : L'accès des riverains et des services de secours est conservé.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.



Article 7 : Cette arrêté est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Elle devra impérativement être en possession des chauffeurs pour présentation en cas de contrôle.

Article 8 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, diffusé sur le site internet de la commune.

VALERGUES, le 22 octobre 2026

Le Maire, Cédric CHARBONNEL

MAIRIE DE VALERGUES
34 (Hérault)